

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX  
FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 (ADOPTÉ PAR VOIE DE  
DÉCRET MINISTÉRIEL)**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière, par le soussigné, Bastien Gaudet, greffier de la Ville, de ce qui suit :

- QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a adopté le décret 1417-2023, publié à la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec du 13 septembre 2023, afin d'édicter le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1;
- QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a publié à l'édition du 16 décembre 2023 de la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec un avis de mise en vigueur des règlements municipaux sur la taxe municipale pour le 9-1-1 décrétant l'entrée en vigueur en ce même jour d'un règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 afin de remplacer celui qui était en vigueur à la Ville de La Pocatière;
- QUE tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Ville de La Pocatière.

Donné à La Pocatière ce 12 janvier 2024.

Bastien Gaudet  
Greffier